

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis
juridiques

126^e année

11 juin
1994
No 23



11 25
A N S

D'ÉDITION
GOUVERNEMENTALE



16 janvier 1869
15 janvier 1994

Québec 

Québec

Décisions de 1993

RECUEIL DE JURISPRUDENCE

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

INDISPENSABLE
PRATIQUE
TROU



repérage facile des décisions et une consultation rapide en font un outil de référence unique pour tous ceux et celles qui participent, de près ou de loin, à la vie du monde municipal.

ABONNEMENT ET INFORMATION

(Voir coupon ci-dessous)

Recueil de jurisprudence

Fascicule n° 10
(décisions de 1993)
1994
EQQ 2-551-13754-3

70\$

Commandes téléphoniques

Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Tél.: (418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177

AUSSI OFFERT EN LIBRAIRIE

Recueil de jurisprudence

Fascicule n° 10
(décisions de 1993)
1994
EQQ 2-551-13754-3

78\$ le numéro

+ 4 \$ de frais d'expédition si commandé par la poste.

Ce recueil regroupe les décisions rendues par la Commission municipale du Québec en 1993. Il s'ajoute aux fascicules nos 1 à 9 déjà publiés, qui présentent les décisions rendues de 1966 à 1992. Les nombreux index qui permettent un

COMMANDE POSTALE

4-015-2/05

Nom : _____ N. compte client _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : (_____) _____

Code	Titre	Prix unitaire	Quant	Total
2-551-15794-3	Recueil de jurisprudence FASCICULE 9 (décisions de 1992)	130 \$		
2-551-13754-3	Recueil de jurisprudence FASCICULE 10 (décisions de 1993)	78 \$		

TPS 7%
Frais de port
(dans certaines régions)
4 \$
TOTAL ▶

ABONNEMENT

Titre	Prix unitaire	Quant	Total
Recueil de jurisprudence FASCICULE 9 (décisions de 1992) ABONNEMENT	115 \$		
Recueil de jurisprudence FASCICULE 10 (décisions de 1993) ABONNEMENT	70 \$		

TPS 7%
TOTAL ▶

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Rangue _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis

Retourner ce coupon à :
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais :
1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

126^e année
11 juin 1994
No 23

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMMISSION MUNICIPALE — LOI SUR LA
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1994

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,83 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,64 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,72 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,32 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec
1500 D, boul. Charest Ouest

1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Téléphone: (418) 644-7794
(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 64 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 93 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 93 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements

C.P. 1190
Outremont (Québec)

H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

— LOI SUR L'

M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	881
M.R.C. DU BAS-RICHELIEU (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	881
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	881
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLICIEN (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	881

AVIS DIVERS

BEOTHIC GENERAL INSURANCE COMPANY LIMITED (<i>Avis aux créanciers</i>)	881
FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS (<i>Indexation</i>)	882
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	883
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	883
VILLE DE SHERBROOKE (<i>Rues et ruelles</i>)	884

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Alexandra Ann D'Heilly	884
Alexandre Lemieux	884
Andrzej Fabrycy-Walas	885
Annie Marie-Gérard François	885
Axelle Dubé	885
Célia Tétrault-Cantin	885
Celine Sosamrith	885
Chantal Crevier	885
Charles Lamontagne	885
Claude Nicolas St-Jacques	885
Clémence Larochelle	885
Dominique Labbé	885
Dominique Pivoteau	886
Dong Thao Truong	886
Émilie Tétrault-Cantin	885
Fanie, Marie, Manon Decarufel	886
Fléché-Géno Trudeau	886
Georgie Simard	886
Ginette Joseph	886
Gino Joseph Pépin	886
Guillaume Boisclair	886
Jacques Jr Daudelin	886
Jean-Guy Lafrance	886
Jeannette, Marie, Emma Connor	886
Joanie Lambert Nadeau	887
Joseph Charles Rienzo Alexandre French	887
Joseph Gaston Bégin	887
Joseph Georges René Bredet	887
Joseph-Gilles-Renald Joncas	887
Joseph Normand Gaston Beaudette	887
Karolanne Desjardins	887

Léonel Côté	887
Le Quan Thang	887
Lise Robichaud	887
Louis Joseph Ernest	887
Marie Denise Fernande Sussie Roy	888
Marie, Edith, Louiselle Blouin	888
Marie Johanne Sylvie Marchand	888
Marie Joséphine Rolande Carmène Tremblay	888
Marie Marguerite Gislène Barbeau	888
Marie Odyle Dominique Lajoie	888
Mathieu Laframboise	888
Monique, Marie, Anne Dufour	888
Narmitha Sivarajah	888
Nathalie Larouche	888
Nathalie Lizabeth Mary Aline Denise Pearson	889
Nizam Jonathan Charabi	889
Noëlla Dionne	889
Paraskevi Eleftheria Kalafatidis	889
Régent Gauthier	889
Réjeanne Beaulieu	889
Satyabodha Kulkarni	889
Simonne Perron	889
Steven Omar Charabi	889
Vénussya Cayer Bouchard	889
Yow Fah, Lam Yuk Tseung	889
(Joseph) Jean-François Boisclair	889

COMMISSION MUNICIPALE — LOI SUR LA

VILLAGE DE WEEDON (<i>Fin de l'assujettissement au contrôle de la C.M.Q.</i>)	890
---	-----

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1950-7275-84 RÉJEAN BÉLAND CONSTRUCTION INC.	890
2412-9668 QUÉBEC INC.	890
2424-0566 QUÉBEC INC.	890
2625-3609 QUÉBEC INC.	890
2628-7466 QUÉBEC INC.	890
2644-5312 QUÉBEC INC.	890
2733-0943 QUÉBEC INC.	890
2737-7985 QUÉBEC INC.	890
2738-9840 QUÉBEC INC.	891
2842-8878 QUÉBEC INC.	891
2860-2241 QUÉBEC INC.	891
2866-8796 QUÉBEC INC.	891
2944-9873 QUÉBEC INC.	891
ASSOCIATION DES DIPLOMÉS ET DIPLOMÉES EN ÉDUCATION PHYSIQUE DE LA MONTÉRÉGIE (<i>RIVE-SUD MONTRÉAL</i>)	891
CLEPA INC.	891
CLUB DE SKI FOND LABRECQUE ST-LÉON	891
CONFECTION MODE WICKHAM INC.	891
CONFECTION SPORT A.N.S. INC.	891
CONSTRUCTION DESMARAIS & FILS INC.	892
CONSTRUCTION HEREX (1979) INC.	892
CONSTRUCTION MARC DESROCHERS INC.	892
CONSULTANTS NISK INC.	892

CORPORATION DU DÉFILÉ NAUTIQUE SUR LE RICHELIEU	892
EMONDART INC.	892
ENTREPRISE H. KAZEMIAN INC.	892
FESTIVAL BISON ET SANGLIER DE COLERAINE	892
FONDATION ADOPTION QUÉBEC MONDE	892
GESTION LUIGI TOFFOLI INC.	892
GESTION MAMORO INC.	893
GESTION PASABELLE INC.	893
GROUPE IMMOBILIER J.L. PAQUIN INC.	893
GROUPE IMMOBILIER PAVICO LTÉE	893
GRUPE MARKETING DES CONCESSIONNAIRES DU QUÉBEC	893
LA MAISON DES MODES LTÉE	893
LAPRAIRIE RÉFRIGÉRATION INC.	893
LE PARLOIR ANGLAIS, INC.	893
LE TEMPLE DE L'EFFUSION DU ST-ESPRIT INC.	893
LES ENTREPÔTS L'ACADIE INC.	893
LES GESTIONS PREMIÈRE VISION INC.	894
LES MACHINERIES PORTNEUF INC.	894
LES SERVICES ADMINISTRATIFS A.L. INC.	894
LES SERVICES INFORMATIQUES SILMEX INC.	894
LES SERVICES NICOTIER INC.	894
MAGASINS LUSDAN INC.	894
PÂTISSERIE LE SABAYON INC.	894
PLACEMENT NORMAND LACHANCE INC.	894
PORTNEUF ACTION SUICIDE INC.	894
PREMIÈRE VISION MANAGEMENT INC.	894
SCUBAVENTURE INC.	894
S.I.D.A.C. - CENTRE VILLE DE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU	895
SILMEX COMPUTER SERVICES INC.	894
SOLGRO INC.	895

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS

896

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FORTERESSE D'AMÉRIQUE (DÉNOMINATION SOCIALE FRANÇAISE UTILISÉE PAR FORTRESS INSURANCE COMPANY OF AMERICA)	895
LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE NAC (<i>Modification de permis</i>)	895

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

HEURES D'AFFAIRES

VILLE DE BEAUPRÉ (<i>Autorisation</i>)	895
--	-----

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

M.R.C. de La Haute-Yamaska

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, expirant le 13 juillet 1994, à la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 24 mai 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5874

M.R.C. du Bas-Richelieu

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 13 octobre 1994, à la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 24 mai 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5874

Municipalité de Lac-Bouchette

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 juin 1994 le délai accordé à la municipalité de Lac-Bouchette pour lui permettre d'adopter, à l'égard de son territoire, des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, et de les transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 31 mai 1994

*Le directeur général de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*
GEORGES FELLI

5874

Municipalité de Saint-Félicien

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, expirant le 30 juin 1994, à la municipalité de Saint-Félicien pour lui permettre d'adopter, à l'égard de son territoire, des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma

d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, et de les transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 24 mai 1994

*Le directeur général de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*

GEORGES FELLI

5874

Avis divers

1993 S.L.J. 3719 LA DIVISION DE PREMIÈRE INSTANCE DE LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE

DANS L'AFFAIRE DE BEOTHIC GENERAL INSURANCE COMPANY LIMITED

ET DANS L'AFFAIRE DE THE INSURANCE COMPANIES ACT (R.S.N. 1990, ch. I-10, telle qu'elle a été modifiée)

ET DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES LIQUIDATIONS (L.R.C. 1985, ch. W-11, telle qu'elle a été modifiée)

DESTINATAIRES: LES TITULAIRES DE POLICES, LES RÉCLAMANTS ET LES CRÉANCIERS DE BEOTHIC GENERAL INSURANCE COMPANY, LIMITED

PRENEZ AVIS que le 1^{er} octobre 1993, la division de première instance de la Cour suprême de Terre-Neuve a ordonné la liquidation des activités d'assurance de Beothic General Insurance Company Limited (« Beothic ») en vertu des dispositions contenues dans la Loi sur les liquidations (Canada) (« la Loi »). La cour a nommé le Surintendant des assurances de Terre-Neuve comme liquidateur provisoire de Beothic (« le liquidateur »), et le liquidateur a nommé Coopers & Lybrand Limited comme mandataire (« le mandataire ») afin de procéder à la liquidation.

AUX TERMES de l'article 166 de la Loi, le liquidateur doit dresser une liste de toutes les personnes qui, d'après les livres et registres de Beothic, paraissent être des créanciers de Beothic ou des réclamants en vertu de polices émises par Beothic (« la liste »). Le montant pour lequel chacune de ces personnes prend rang à titre de créancier ou de réclamant et la priorité de chaque réclamation à l'égard des biens doivent figurer dans la liste. La liste doit être déposée par le liquidateur au Bureau du surintendant des institutions financières après que le liquidateur, par un avis d'au moins trente jours, a manifesté son intention d'effectuer le dépôt.

PAR CONSÉQUENT, PRENEZ AVIS que la liste sera déposée par le liquidateur au Bureau du surintendant des institutions financières conformément à l'article 168 de la Loi au moins trente jours après la date de cette publication.

Tous les titulaires de polices, réclamants et créanciers de Beothic devraient aviser le mandataire de leurs réclamations avant le dépôt de la liste.

LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE A ÉGALEMENT FIXÉ AU 31 AOÛT 1994 LE DERNIER JOUR OÙ LES TITULAIRES DE POLICES, RÉCLAMANTS ET CRÉANCIERS DE BEOTHIC PEUVENT DÉPOSER LEURS RÉCLAMATIONS. L'OMISSION DE DÉPOSER UNE PREUVE DE RÉCLAMATION AVANT LE 31 AOÛT 1994 PEUT SE TRADUIRE PAR LA DISTRIBUTION DES BIENS SANS ÉGARD À CETTE RÉCLAMATION.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou un formulaire de réclamation, veuillez communiquer avec le liquidateur au numéro de téléphone ou à l'adresse figurant ci-dessous.

Coopers & Lybrand Limited
Mandataire du liquidateur provisoire de
Beothic General Insurance Company Limited
Bureau 702, Scotia Centre
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 1B6

À l'attention de: James A. Kirby, c.a., CIP
Lewis W. Stoyles, F.C.A.

Téléphone: (709) 722-3883
Télécopieur: (709) 722-5874

92688

Frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs
Avis d'indexation

Conformément à l'article 5.3 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs, édicté par le décret 1856-87 du 9 décembre 1987 et modifié par le règlement édicté par le décret 1844-92 du 16 décembre 1992, le soussigné publie, par la présente, le résultat obtenu, après arrondissement, de l'indexation des frais et du montant de la franchise prévus à ce règlement selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada à 1,87 % pour la période du 1^{er} octobre 1992 au 30 septembre 1993.

En conséquence, à compter du 1^{er} avril 1994, le montant de la franchise et les frais sont ceux apparaissant ci-après.

Le ministre de la Justice,
ROGER LEFEBVRE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 3

Franchise 5,10 \$

Article 5.2

Montant des frais exigibles pour la reproduction et la transcription de renseignements informatisés nécessitant la lecture par une unité centrale d'ordinateurs d'un ensemble de documents 0,76 \$

DOCUMENTS ÉMANANT DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Article 6

Montant des frais exigibles pour la reproduction, la transcription et la transmission de renseignements

- | | |
|------------------------------------|----------|
| 1. Dossier concernant une personne | 8,15 \$ |
| 2. Rapport d'accident | 10,20 \$ |

Article 8

Montant des frais exigibles pour la reproduction et la transcription de renseignements informatisés nécessitant la lecture par une unité centrale d'ordinateur 0,76 \$

DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

Article 9

- | | |
|--|----------|
| a) Rapport d'événement ou d'accident | 10,20 \$ |
| b) Plan général des rues ou tout autre plan | 2,55 \$ |
| c) Unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation | 0,31 \$ |
| e) Copie du rapport foncier | 2,05 \$ |
| i) Page dactylographiée ou manuscrite | 2,55 \$ |

DOCUMENTS ÉMANANT DES ÉTABLISSEMENTS RÉGIS PAR LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (L.R.Q., c. S-4.2)

Article 10

a) Coût des films:

- | | |
|---------------|---------|
| 8 po x 10 po | 0,92 \$ |
| 10 po x 12 po | 1,32 \$ |
| 11 po x 14 po | 1,70 \$ |
| 14 po x 14 po | 2,15 \$ |
| 14 po x 17 po | 2,60 \$ |

b) Frais de reproduction et de développement
pour chaque film 2,05 \$

**DOCUMENTS DÉTENUS PAR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

Article 10.1

1° Copie de lettres patentes 8,15 \$
2° Copie de lettres patentes supplémentaires 8,15 \$
3° Copie de statuts de constitution, de modifications,
de fusion ou de continuation 8,15 \$
4° Copie de prospectus ou de rapport annuel 8,15 \$
5° Copie de certificat 8,15 \$
6° Copie d'un permis 8,15 \$
7° Copie d'une requête ou d'un règlement 8,15 \$

ANNEXE I

**Frais exigibles par type de support
pour la reproduction**

2. Photographie (pour produire un négatif) 5,10 \$
Format 8 po x 10 po 4,10 \$
Format 5 po x 7 po 3,05 \$
3. Diapositive 1,01 \$
5. Vidéocassette 40,75 \$
3/4 pouce 44,75 \$
1/2 pouce (chaque cassette) 15,25 \$
par heure d'enregistrement 36,50 \$
1/4 pouce (ou 8 mm)
— cassette de 60 minutes 11,25 \$
— cassette de 120 minutes 20,50 \$
par heure d'enregistrement 28,50 \$
6. Audiocassette 10,20 \$
par heure d'enregistrement 28,50 \$
7. Disquette (tous formats) 10,20 \$
8. Ruban magnétique d'ordinateur 40,75 \$

9. Microfilm
Bobine de 16 mm 25,50 \$
Bobine de 35 mm 40,75 \$

ANNEXE II

Frais exigibles pour la transcription

Temps horaire lorsque la transcription doit être
effectuée manuellement dans le cas de documents
informatisés 17,50 \$

5872

Province de Québec

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations de la province de Québec (Canada)
100 000 000 \$ CAN. 9,75 % échéant le 15 juillet 1997, Série EG

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et
conditions régissant les obligations, la province de Québec procé-
dera au rachat le 15 juillet 1994 de la totalité des obligations de la
série EG (datée du 29 septembre 1977) 9,75 % échéant le 15 juillet
1997 au prix égal à la valeur nominale en circulation à la date du
présent avis, soit 100 000 000 \$, plus l'intérêt couru et impayé à la
date fixée pour le rachat.

Sur remise le 15 juillet 1994 ou après cette date des obligations à
toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de
Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de
Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du
Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à
toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la Province rem-
boursera les montants indiqués ci-haut.

Aucun intérêt ne sera calculé à l'égard des obligations le ou après
le 15 juillet 1994.

Québec, le 11 juin 1994

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

5873

Province de Québec

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations de la province de Québec (Canada)
100 000 000 \$ CAN. 9,75 % échéant le 15 juillet 1997, Série EF

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et
conditions régissant les obligations, la province de Québec procé-
dera au rachat le 15 juillet 1994 de la totalité des obligations de la
série EF (datée du 15 juillet 1977) 9,75 % échéant le 15 juillet
1997 au prix égal à la valeur nominale en circulation à la date du
présent avis, soit 100 000 000 \$, plus l'intérêt couru et impayé à la
date fixée pour le rachat.

Sur remise le 15 juillet 1994 ou après cette date des obligations accompagnées des coupons non échus à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la Province remboursera les montants indiqués ci-haut.

Les obligations au porteur, s'il y a lieu, devront être présentées avec tous les coupons non échus, à défaut de quoi la valeur nominale du ou des coupons manquants sera déduite du montant autrement payable.

Aucun intérêt ne sera calculé à l'égard des obligations le ou après le 15 juillet 1994 et tous les coupons échéant après cette date devront être annulés.

Québec, le 11 juin 1994

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

5873

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour le lot ci-après mentionné:

LOT VISÉ PAR LA PRÉSENTE PROCÉDURE

— ruelle Arthur: lot originaire quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4998 (ruelle)), du cadastre officiel de Sherbrooke, circonscription foncière de Sherbrooke, le tout tel que montré au plan et à la description technique préparés par Jean Casault, arpenteur-géomètre, le 23 février 1994, portant le numéro 2484-4, minute 115.

DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 422 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

« 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1° Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2° Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);

3° L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4° Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds des dites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. S.R. 1964, c.193, a.430; 1968, c.23, a.8.»

ATTESTATIONS

Le plan et la description technique de la ruelle pour laquelle la ville de Sherbrooke se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke.

J'atteste également par les présentes que la ville de Sherbrooke a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 11 juin 1994

92745-23-2

Le greffier,
ME PIERRE HUARD

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alexandra Ann D'Heilly

Prenez avis que Nathalie Laurenzi, en ma qualité de mère, domiciliée au 173, rue Moreau, Saint-Marc-sur-Richelieu, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alexandra Ann D'Heilly en celui de Alexandra Ann Laurenzi.

Beloeil, le 17 mai 1994

92646-22-2

NATHALIE LAURENZI

Alexandra Lemieux

Prenez avis que Diane Emond, en ma qualité de mère, domiciliée au 778, Bellevue, Saint-Lambert, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alexandra Lemieux en celui de Alexandra Emond-Lemieux.

Saint-Lambert, le 27 mai 1994

92718-23-2

DIANE EMOND

Andrzej Fabrycy-Walas

Prenez avis que Justyna Fabrycy, en ma qualité de mère, domiciliée au 9963, rue Clark, appartement 5, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Andrzej Fabrycy-Walas en celui de Andrew Walas.

Montréal, le 20 mai 1994

92661-22-2

JUSTYNA FABRYCY

Annie Marie-Gérard François

Prenez avis que Annie Marie-Gérard François, domiciliée au 709, chemin Côte-Ste-Catherine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Any Marie-Gérard François.

Montréal, le 25 mars 1994

92756-23-2

ANY MARIE-GÉRARD FRANÇOIS

Axelle Dubé

Prenez avis que Patricia Hubert, en ma qualité de mère, domiciliée au 1410, Provencher, Cap-Rouge, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Axelle Dubé en celui de Axelle Dubé Hubert.

Québec, le 23 mars 1994

92747-23-2

PATRICIA HUBERT

**Célia Tétrault-Cantin
et
Émilie Tétrault-Cantin**

Prenez avis que Maryse Tétrault, en ma qualité de mère, domiciliée au 111, Racette, Saint-Augustin-de-Desmaures, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Émilie Tétrault-Cantin et de Célia Tétrault-Cantin en ceux de Emilia Cantin et de Célia Cantin.

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 30 mai 1994

92740-23-2

MARYSE TÉTRAULT

Celine Sosamrith

Prenez avis que Che Siu Sosamrith, en ma qualité de mère, domiciliée au 3960, place Harvey, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Celine Sosamrith en celui de Celine Sosamrith Lor.

Montréal, le 18 mai 1994

92707-23-2

CHE SIU SOSAMRITH

Chantal Crevier

Prenez avis que Chantal Crevier, en ma qualité de mère, domiciliée au 44, Vaive, Gatineau, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mélanie, Carolann Crevier-David en celui de Mélanie, Carolann David.

Gatineau, le 26 mai 1994

92725-23-2

CHANTAL CREVIER

Charles Lamontagne

Prenez avis que Céline Bisailon, en ma qualité de mère, domiciliée au 850, rue Didace, Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Charles Lamontagne en celui de Charles, Joey, Sylvio Bisailon.

Magog, le 24 mai 1994

92721-23-2

CÉLINE BISAILON

Claude Nicolas St-Jacques

Prenez avis que Heidi Lange, en ma qualité de mère, domiciliée au 290, rue Elgar, Verdun, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Claude Nicolas St-Jacques en celui de Claude Nicolas Lange St-Jacques.

Montréal, le 3 mai 1994

92691-23-2

HEIDI LANGE

Clémence Larochelle

Prenez avis que Clémence Larochelle, domiciliée au 7307, boulevard Pie IX, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Kea Sénécal.

Montréal, le 2 mai 1994

92635-22-2

CLÉMENCE LAROCHELLE

Dominique Labbé

Prenez avis que Dominique Labbé, domicilié au 920, rue Simoneau, Thetford Mines, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dominic Labbé.

Thetford Mines, le 13 mai 1994

92649-22-2

DOMINIQUE LABBÉ

Dominique Pivoteau

Prenez avis que Dominique Pivoteau, domiciliée au 64, chemin Côte-Sainte-Catherine, Outremont, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sophie d'Oriona.

Outremont, le 20 mai 1994

92666-22-2 DOMINIQUE PIVOTEAU

Dong Thao Truong

Prenez avis que Mong Hung Truong, en ma qualité de père, domicilié au 7259, Henri-Julien, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Dong Thao Truong en celui de Jessika Dong Thao Truong.

Montréal, le 26 mai 1994

92724-23-2 TRUONG MONG HUNG

Fanie, Marie, Manon Decarufel

Prenez avis que Nicole Decarufel, en ma qualité de mère, domiciliée au 90, rue Delisle, Coteau-Station, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Fanie, Marie, Manon Decarufel en celui de Fanie Tremblay Decarufel.

Valleyfield, le 30 mars 1994

92638-22-2 NICOLE DECARUFEL

Fléché-Géno Trudeau

Prenez avis que Fléché-Géno Trudeau, domicilié au 5015, Samson, appartement 4, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean-François Trudeau.

Laval, le 20 mai 1994

92762-23-2 FLÉCHÉ-GÉNO TRUDEAU

Georgie Simard

Prenez avis que Georgie Simard, domicilié au 405, Raymond, Rimouski, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de François, Michel, Georges Simard.

Rimouski, le 17 mai 1994

92677-23-2 GEORGIE SIMARD

Ginette Joseph

Prenez avis que Ginette Joseph, domiciliée au 21, Bel-Air, appartement 303, Lévis, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ginette Verreault.

Lévis, le 16 mai 1994

92676-23-2 GINETTE JOSEPH-AUPIN

Gino Joseph Pépin

Prenez avis que Gino Joseph Pépin, domicilié au 1771, Saint-Hubert, appartement 10, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Alexandre Joseph Pépin.

Montréal, le 26 mai 1994

92681-23-2 GINO PÉPIN

Guillaume Boisclair

Prenez avis que Daniel Lachance, en ma qualité de père, domicilié au 109, avenue Lasalle, Val-d'Or, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Guillaume Boisclair en celui de Guillaume Boisclair Lachance.

Val-d'Or, le 25 mai 1994

92711-23-2 DANIEL LACHANCE

Jacques Jr Daudelin

Prenez avis que Jacques Jr Daudelin, domicilié au 635, rue Saint-Louis, Lachine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jacques Savard.

Lachine, le 17 mai 1994

92755-23-2 JACQUES JR DAUDELIN

Jean-Guy Lafrance

Prenez avis que Jean-Guy Lafrance, domicilié au 3, Marie-Hypolite, Blainville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jangué Lafrance.

Blainville, le 9 avril 1994

92720-23-2 JANGUI LAFRANCE

Jeannette, Marie, Emma Connor

Prenez avis que Jeannette, Marie, Emma Connor, domiciliée au 171-B, rue Saint-Laurent, Valleyfield, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jeannette O'Connor.

Valleyfield, le 30 mars 1994

92637-22-2 JEANNETTE CONNOR

Joanie Lambert Nadeau

Prenez avis que Nicole Lambert, en ma qualité de mère, domiciliée au 1111, rang Montcalm, Saint-Liguori, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joanie Lambert Nadeau en celui de Joanie Nadeau.

Saint-Liguori, le 30 mai 1994

92754-23-2

NICOLE LAMBERT

Joseph Charles Rienzo Alexandre French

Prenez avis que Johanne Pelland, en ma qualité de mère, domiciliée au 925, des Abbés Primcau, Boucherville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Charles Rienzo Alexandre French en celui de Joseph Charles Rienzo Alexandre Pelland-French.

Longueuil, le 30 avril 1994

92680-23-2

JOHANNE PELLAND

Joseph Gaston Bégin

Prenez avis que Joseph Gaston Bégin, domicilié au 1335, route Bel Air, Rimouski, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Gaston Chasse.

Ce changement affectera aussi Kevin Bégin.

Rimouski, le 12 mai 1994

92690-23-2

JOSEPH GASTON BÉGIN

Joseph Georges René Bredet

Prenez avis que Joseph Georges René Bredet, domicilié au 4160, 48ième Rue, appartement 5, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Georges René Bradette.

Montréal, le 19 mai 1994

92695-23-2

RENÉ BRADETTE

Joseph-Gilles-Renald Joncas

Prenez avis que Joseph-Gilles-Renald Joncas, domicilié au 724, P.Turenne, Mascouche, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph-Gilles-Donald Joncas.

Mascouche, le 1^{er} juin 1994

92717-23-2

DONALD JONCAS

Joseph Normand Gaston Beaudette

Prenez avis que Joseph Normand Gaston Beaudette, domicilié au 137, rue des Diamants, Saint-Élie-d'Orford, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Normand Gaston Beudet.

Saint-Élie-d'Orford, le 19 mai 1994

92664-22-2

NORMAND BEAUDETTE

Karolanne Desjardins

Prenez avis que Isabelle Camiré, en ma qualité de mère, domiciliée au 298, Boily, Victoriaville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Karolanne Desjardins en celui de Karolanne Camiré.

Victoriaville, le 19 mai 1994

92692-23-2

ISABELLE CAMIRÉ

Léonel Côté

Prenez avis que Léonel Côté, domicilié au 28, avenue Turgeon, Victoriaville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lionel Côté.

Victoriaville, le 17 mai 1994

92726-23-2

LÉONEL CÔTÉ

Le Quan Thang

Prenez avis que Le Quan Thang, domiciliée au 5175, Quévillon, Saint-Hubert, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Elsa Luu.

Saint-Hubert, le 25 mai 1994

92686-23-2

LE QUAN THANG

Lise Robichaud

Prenez avis que Lise Robichaud, domiciliée au 892, rang 2, Hébertville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lizette Robichaud.

Alma, le 11 février 1994

92653-22-2

LIZETTE ROBICHAUD

Louis Joseph Ernest

Prenez avis que Louis Joseph Ernest, domicilié au 215, route 195, Saint-René, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Louis Bouchard.

Matane, le 25 mai 1994

92693-23-2

LOUIS BOUCHARD

Marie Denise Fernande Sussie Roy

Prenez avis que Lucie Nadeau, en ma qualité de mère, domiciliée au 36, 4^e Avenue Ouest, appartement 4, Macamic, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie Denise Fernande Sussie Roy en celui de Marie Denise Fernande Suzie Roy.

La Sarre, le 13 mai 1994

92636-22-2

LUCIE NADEAU

Marie, Edith, Louiselle Blouin

Prenez avis que Marie, Edith, Louiselle Blouin, domiciliée au 109, rue Saint-Patrick, Coleraine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Edith, Louisette Blouin.

Coleraine, le 25 mai 1994

92665-22-2

LOUISELLE BLOUIN

Marie Johanne Sylvie Marchand

Prenez avis que Marie Johanne Sylvie Marchand, domiciliée au 351, De Bienville, Berthierville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sylvie-Camille Marchand.

Berthierville, le 30 mai 1994

92746-23-2

SYLVIE MARCHAND

Marie Joséphine Rolande Carmène Tremblay

Prenez avis que Marie Joséphine Rolande Carmène Tremblay, domiciliée au 1125, avenue du Cardinal-Bégin, Sillery, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Joséphine Rolande Carmen Tremblay.

Sillery, le 25 mai 1994

92687-23-2

CARMEN T. POTVIN

Marie Marguerite Gislène Barbeau

Prenez avis que Marie Marguerite Gislène Barbeau, domiciliée au 1080, Notre-Dame, Les Écureuils, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Marguerite Ghislaine Barbeau.

Les Écureuils, le 25 mai 1994

92667-23-2

GHISLAINE BARBEAU

Marie Odyle Dominique Lajoie

Prenez avis que Martine Roy, en ma qualité de mère, domiciliée au 1118, Grenade, Chambly, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie Odyle Dominique Lajoie en celui de Marie Odyle Dominique Lajoie Roy.

Chambly, le 13 mai 1994

92719-23-2

MARTINE ROY

Mathieu Laframboise

Prenez avis que Diane Vézeau, en ma qualité de mère, domiciliée au 11, rue Janick, Lachute, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mathieu Laframboise en celui de Mathieu Laframboise Vézeau.

Lachute, le 9 mai 1994

92706-23-2

DIANE VÉZEAU

Monique, Marie, Anne Dufour

Prenez avis que Monique, Marie, Anne Dufour, domiciliée au 1641A, avenue Bergemont, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Colette, Monique, Marie, Anne Dufour.

Québec, le 24 mai 1994

92682-23-2

COLETTE DUFOUR

Narmitha Sivarajah

Prenez avis que Sivarajah Kanagaratnam, domiciliée au 12756, boulevard Monk, Pierrefonds, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Narmitha Sivarajah en celui de Narmitha Kanagaratnam.

Pierrefonds, le 20 mai 1994

92696-23-2

SIVARAJAH KANAGARATNAM

Nathalie Larouche

Prenez avis que Nathalie Larouche, domiciliée au 650, Léveillé, Terrebonne, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nathalie Miller.

Terrebonne, le 26 mai 1994

92723-23-2

NATHALIE LAROUCHE

Nathalie Lizabeth Mary Aline Denise Pearson

Prenez avis que Nathalie Lizabeth Mary Aline Denise Pearson, domiciliée au 206, rue des Érables, Masson, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Natalie Lizabeth Mary Aline Denise Pearson

Masson, le 24 mai 1994

92668-23-2

NATALIE PEARSON

**Nizam Jonathan Charabi
et
Steven Omar Charabi**

Prenez avis que Lynda Plante, en ma qualité de mère, domiciliée au 506, avenue de la Cathédrale, Rimouski, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Steven Omar Charabi et de Nizam Jonathan Charabi en ceux de Steven Plante et de Jonathan Plante.

Rimouski, le 17 mai 1994

92722-23-2

LYNDA PLANTE

Noëlla Dionne

Prenez avis que Noëlla Dionne, domiciliée au 90, rue Biron, Sainte-Croix, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Huguette Dionne.

Sainte-Croix, le 30 mai 1994

92757-23-2

HUGUETTE DIONNE

Paraskevi Eleftheria Kalafatidis

Prenez avis que Paraskevi Eleftheria Kalafatidis, domiciliée au 2350, Capitaine Bernier, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Voula Kalafatidis.

Montréal, le 28 mai 1994

92739-23-2

VOULA P. KALAFATIDIS

Régent Gauthier

Prenez avis que Régent Gauthier, domicilié au 7235, Pierre-Corneille, appartement 529, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Réjean Gauthier.

Montréal, le 16 mai 1994

92758-23-2

RÉJEAN GAUTHIER

Réjeanne Beaulieu

Prenez avis que Réjeanne Beaulieu, domicilié(e) au 1267, chemin Price, Mont-Joli, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Réjane Beaulieu.

Mont-Joli, le 27 mai 1994

92705-23-2

RÉJANE BEAULIEU

Satyabodha Kulkarni

Prenez avis que Satyabodha Kulkarni, domiciliée au 1675, rue Wellington, appartement 10, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Catherine Kulkarni.

Montréal, le 6 mai 1994

92634-22-2

SATYABODHA (CATHERINE) KULKARNI

Simonne Perron

Prenez avis que Simonne Perron, domiciliée au 1307, Gigaire, Shawinigan, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yvonne Perron Turner.

Shawinigan, le 23 mai 1994

92685-23-2

YVONNE PERRON TURNER

Vénussya Cayer Bouchard

Prenez avis que Chantal Cayer, en ma qualité de mère, domiciliée au 12, Boivin, appartement 4, Victoriaville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Vénussya Cayer Bouchard en celui de Vénussya Cayer.

Victoriaville, le 25 mai 1994

92694-23-2

CHANTAL CAYER

Yow Fah, Lam Yuk Tseung

Prenez avis que Yow Fah, Lam Yuk Tseung, domiciliée au 9365, Rameau, Brossard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Margaret Yow-Fah Lam.

Brossard, le 31 décembre 1992

92654-22-2

YOW FAH, LAM YUK TSEUNG

(Joseph) Jean-François Boisclair

Prenez avis que Daniel Lachance, en ma qualité de père, domicilié au 109, avenue Lasalle, Val-d'Or, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de (Joseph) Jean-François Boisclair en celui de (Joseph) Jean-François Boisclair Lachance.

Val-d'Or, le 25 mai 1994

92712-23-2

DANIEL LACHANCE

Commission municipale — Loi sur la**Village de Weedon Centre**

Avis est, par les présentes, donné que, par résolution du 30 mai 1994, adoptée en conformité des dispositions de l'article 57 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec a décidé de mettre fin, à compter du 23 juin 1994, à l'exercice de son contrôle à l'égard du village de Weedon Centre, suite au décret gouvernemental numéro 1035-93 du 14 juillet 1993, adopté en vertu de l'article 46.1 de la Loi sur la Commission municipale.

Québec, le 30 mai 1994

5871

La secrétaire de la Commission,
CAROLINE POULIOT, *notaire*

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1950-72-75-84 RÉJEAN BÉLAND
CONSTRUCTION INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1950-72-75-84 RÉJEAN BÉLAND CONSTRUCTION INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1994

92743

L'administrateur,
RÉJEAN BÉLAND

2412-9668 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2412-9668 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 mai 1994

92752

La présidente,
FABIENNE BEAUVAIS

2424-0566 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2424-0566 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1994

92697

Le président de la compagnie,
MICHEL GOLDENBERG

2625-3609 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2625-3609 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 18 mai 1994

92703

Les procureurs de la compagnie,
LESSARD & CHARLTON, *notaires*

2628-7466 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2628-7466 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 mai 1994

92728

Le vice-président,
CHOW, CHIK

2644-5312 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2644-5312 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 30 mai 1994

92704

Le secrétaire,
JEAN-CLAUDE SIMARD

2733-0943 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2733-0943 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 mai 1994

92741

Les procureurs de la compagnie,
BÉLANGER SAUVÉ

2737-7985 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2737-7985 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Iberville, le 8 mars 1994

92715

Le président,
GERMAIN LAPLANTE

2738-9840 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2738-9840 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 mars 1994

92710

Le président,
JOSEPH COHEN

2842-8878 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2842-8878 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 30 avril 1994

92749

Le secrétaire de la compagnie,
ANDRÉ PAUZÉ

2860-2241 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2860-2241 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Matane, le 24 mai 1994

92683

La présidente,
LYNE RAYMOND

2866-8796 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2866-8796 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Michel, le 25 mai 1994

92733

Le président,
CLAUDE PICHÉ

2944-9873 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2944-9873 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mistassini, le 17 avril 1994

92678

Le procureur de la compagnie,
LAVAL ROY, notaire

ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES EN ÉDUCATION PHYSIQUE DE LA MONTÉRÉGIE (RIVE-SUD MONTRÉAL)

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET DIPLÔMÉES EN ÉDUCATION PHYSIQUE DE LA MONTÉRÉGIE (RIVE-SUD MONTRÉAL) » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Varenes, le 12 mai 1994

92709

Le secrétaire de la compagnie,
ROGER BRUNELLE

CLEPA INC.

Prenez avis que la compagnie « CLEPA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 avril 1994

92751

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

CLUB DE SKI FOND LABRECQUE ST-LÉON

Prenez avis que la compagnie « CLUB DE SKI FOND LABRECQUE ST-LÉON » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léon, le 9 mai 1994

92708

La présidente,
DANIELLE LALANCETTE

CONFECTION MODE WICKHAM INC.

Prenez avis que la compagnie « CONFECTION MODE WICKHAM INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 24 mai 1994

92672

Le procureur de la compagnie,
PIERRE BÉLISLE

CONFECTION SPORT A.N.S. INC.

Prenez avis que la compagnie « CONFECTION SPORT A.N.S. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges, le 15 avril 1994

92735

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ POIRIER, notaire

CONSTRUCTION DESMARAIS & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION DESMARAIS & FILS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 30 mai 1994

92729 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE BÉLISLE

CONSTRUCTION HEREX (1979) INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION HEREX (1979) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Louiseville, le 27 mai 1994

92732 *Le président,*
GILLES DUHAIME

CONSTRUCTION MARC DESROCHERS INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION MARC DESROCHERS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 18 mai 1994

92750 *Le président,*
MARS DESROCHERS

CONSULTANTS NISK INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSULTANTS NISK INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 10 mai 1994

92671 *L'administrateur,*
ROBERT MALOUIN

CORPORATION DU DÉFILÉ NAUTIQUE SUR LE RICHELIEU

Prenez avis que la corporation « CORPORATION DU DÉFILÉ NAUTIQUE SUR LE RICHELIEU » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beloeil, le 29 mars 1994

92742 *Le président,*
RENÉ CHAMPOUX

EMONDART INC.

Prenez avis que la compagnie « EMONDART INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 24 mai 1994

92702 *Les procureurs de la compagnie,*
NADEAU LEMIEUX DUBOIS INC., C.A.

ENTREPRISE H. KAZEMIAN INC.

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISE H. KAZEMIAN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 10 mai 1994

92760 *Le président,*
H. KAZEMIAN

FESTIVAL BISON ET SANGLIER DE COLERAINE

Prenez avis que la compagnie « FESTIVAL BISON ET SANGLIER DE COLERAINE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coleraine, le 17 mai 1994

92753 *La vice-présidente,*
LYNE VINCENT

FONDATION ADOPTION QUÉBEC MONDE

Prenez avis que la corporation « FONDATION ADOPTION QUÉBEC MONDE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 19 mai 1994

92731 *Le président,*
RÉJEAN ROY

GESTION LUIGI TOFFOLI INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION LUIGI TOFFOLI INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 22 avril 1994

92684 *Le président,*
LUIGI TOFFOLI

GESTION MAMORO INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION MAMORO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 mai 1994

92759

Le président,
MARCEL BAILLARGEON

LA MAISON DES MODES LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LA MAISON DES MODES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 mai 1994

92748

La secrétaire de la compagnie,
SALLY HECHT

GESTION PASABELLE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION PASABELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 avril 1994

92679

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

LAPRAIRIE RÉFRIGÉRATION INC.

Prenez avis que la compagnie «LAPRAIRIE RÉFRIGÉRATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Prairie, le 31 mars 1994

92699

Le président,
PAUL LAVOIE

GROUPE IMMOBILIER J.L. PAQUIN INC.

Prenez avis que la compagnie «GROUPE IMMOBILIER J.L. PAQUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 avril 1994

92674

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

LE PARLOIR ANGLAIS, INC.

Prenez avis que la compagnie «LE PARLOIR ANGLAIS, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 11 juin 1994

92673

La présidente,
LYNN MIDDLEKAUFF

GROUPE IMMOBILIER PAVICO LTÉE

Prenez avis que la compagnie «GROUPE IMMOBILIER PAVICO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 avril 1994

92675

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

LE TEMPLE DE L'EFFUSION DU ST-ESPRIT INC.

Prenez avis que la corporation «LE TEMPLE DE L'EFFUSION DU ST-ESPRIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 4 avril 1994

92669

Le président,
JACQUES BOURBEAU

GROUPE MARKETING DES CONCESSIONNAIRES DU QUÉBEC

Prenez avis que la compagnie «GROUPE MARKETING DES CONCESSIONNAIRES DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 11 mars 1994

92701

Le secrétaire de la compagnie,
FRANÇOIS VERDY

LES ENTREPÔTS L'ACADIE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPÔTS L'ACADIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 25 février 1994

92714

Le président,
ROBERT LEGROS

**LES GESTIONS PREMIÈRE VISION INC.
PREMIÈRE VISION MANAGEMENT INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES GESTIONS PREMIÈRE VISION INC. — PREMIÈRE VISION MANAGEMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1994

92736

Les procureurs de la compagnie,
LEBOVICS CYTRYNBAUM PEIZLER

LES MACHINERIES PORTNEUF INC.

Prenez avis que la compagnie «LES MACHINERIES PORTNEUF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Portneuf-Station, le 19 mai 1994

92670

Le président,
GUY GIGNAC

LES SERVICES ADMINISTRATIFS A.L. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES SERVICES ADMINISTRATIFS A.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Candiac, le 27 mai 1994

92738

La secrétaire de la compagnie,
FRANCE MAILLOUX

**LES SERVICES INFORMATIQUES SILMEX INC.
SILMEX COMPUTER SERVICES INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES SERVICES INFORMATIQUES SILMEX INC. — SILMEX COMPUTER SERVICES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Candiac, le 27 mai 1994

92737

La secrétaire de la compagnie,
FRANCE MAILLOUX

LES SERVICES NICOTIER INC.

Prenez avis que la compagnie «LES SERVICES NICOTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Basile-le-Grand, le 25 mai 1994

92730

Les procureurs de la compagnie,
LABONTÉ, NORMANDIN & ASSOCIÉS INC.

MAGASINS LUSDAN INC.

Prenez avis que la compagnie «MAGASINS LUSDAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 12 mai 1994

92700

Le président,
MARC AIROLDI

PÂTISSERIE LE SABAYON INC.

Prenez avis que la compagnie «PÂTISSERIE LE SABAYON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Iberville, le 30 septembre 1993

92713

Le président,
GERMAIN LAPLANTE

PLACEMENT NORMAND LACHANCE INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENT NORMAND LACHANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 mai 1994

92727

Le procureur de la compagnie,
RICHARD S. GAREAU, avocat

PORTNEUF ACTION SUICIDE INC.

Prenez avis que la compagnie «PORTNEUF ACTION SUICIDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Raymond, le 16 mai 1994

92698

Le président,
MARIO DUCHESNE

SCUBAVENTURE INC.

Prenez avis que la compagnie «SCUBAVENTURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Augustin, le 22 avril 1994

92761

Le président,
TIM SUPINSKI

**S.I.D.A.C. — CENTRE VILLE
DE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU**

Prenez avis que la compagnie «S.I.D.A.C. — CENTRE VILLE DE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 mars 1994

92716

Le président,
GILLES LORD

SOLGRO INC.

Prenez avis que la compagnie «SOLGRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 mai 1994

92734

Le président,
LAURENT MARK

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FORTERESSE
D'AMÉRIQUE (DÉNOMINATION SOCIALE
FRANÇAISE UTILISÉE PAR FORTRESS
INSURANCE COMPANY OF AMERICA)**

Demande de remboursement de cautionnement

Avis est, par les présentes, donné que La Compagnie d'Assurance Forteresse d'Amérique (dénomination sociale française utilisée par Fortress Insurance Company of America), dont le bureau principal au Canada est situé au 1200-48 Yonge Street, Toronto (Ontario), MSE 1G6, ayant cessé d'exercer au Québec le 1er juillet 1993, et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été intégralement remplies, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Toronto, le 24 mai 1994

92744

Représentant autorisé,
DEBRA SEMINOFF

LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE NAC

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de «LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE NAC» a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Garantie (activités limitées à l'assurance caution et aux affaires de réassurance)
- Responsabilité

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur maintient un cautionnement suffisant auprès du ministre des Finances du Québec, soit un cautionnement d'une valeur de 550 000 \$.

Le siège social de la compagnie est situé au One Greenwich Plaza, P.O. Box 2568, Greenwich (Connecticut) U.S.A. 06836.

Le représentant principal au Québec est monsieur Charles Laurendeau dont l'établissement d'affaires est situé au 2945, rang de Cordon, Saint-Jean-Baptiste (Québec), J0L 2B0.

Québec, le 25 mai 1994

5870

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Ministères — Avis concernant les

**Industrie, du commerce, de la science
et de la technologie****Ville de Beaufré***Avis d'autorisation*

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1), le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le ministre, donne avis qu'il autorise que le public soit admis dans les établissements commerciaux de vente au détail qui exercent leurs activités sur le territoire de la ville de Beaufré, en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3 de cette loi, du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1999 inclusivement.

Québec, le 13 mai 1994

5872

Le sous-ministre,
RENAUD CARON

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Professionnels désengagés et non participants

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r.1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 19 février 1994.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
DUPLESSIS, Gérard, 11655, Barthelemy, Montréal, QC, H1E 2R6	85 06 30	93 12 31
Professionnels non participants		
	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
BENOÎT, Carl, 1570, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal, QC, H3M 3E3	93 12 21	
CALDER, John R., 4950, chemin Queen Mary, bureau 220, Montréal, QC, H3W 1X3	90 07 12	94 01 21
HARNOTT, James William, 1455, Sherbrooke Ouest, bureau 3101, Montréal, QC, H3G 1L2	78 11 22	94 01 03
PIQUETTE, Benoît, 7900, boulevard Taschereau, bureau 201, Brossard, QC, J4X 1C2	94 06 01	
<i>Région du Saguenay</i>		
NADEAU, Bernard R., 1-720, Otis, Roberval, QC, G8H 2J4	94 05 23	94 11 23
Omnipraticien		
<i>Région de Montréal</i>		
JONCAS, Paul-Aimé, 106, Saint-Pierre, Montréal, QC, H2Y 2L7	94 05 23	94 11 23

92689

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

ISSN 0703-5756

